

La même année, sur la rivière Mattawin, district de St-Maurice, a été construit au Rapide Taureau, à 80 milles de l'embouchure de la rivière, un réservoir d'emmagasinage de 33 milliards de pieds cubes, destiné à améliorer et contrôler le débit de la rivière St-Maurice. Le coût de l'entreprise a été payé par la Shawinigan Water and Power Company.

**Nouvelle-Ecosse.**—La Commission électrique de la Nouvelle-Ecosse, créée en 1919, a des pouvoirs similaires à ceux de la Commission de l'Ontario. Elle peut "générer, accumuler, transmettre, distribuer, fournir et utiliser l'énergie électrique dans toute partie de la province de la Nouvelle-Ecosse et s'occuper de toutes entreprises ou industries incidentes jugées nécessaires ou utiles par cette Commission". Cependant, ses principales opérations ne sont faites qu'avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

La Commission a déjà construit plusieurs importants développements hydro-électriques et elle exploite actuellement les usines suivantes: *St. Margarets Bay*—vend de l'énergie en gros à Halifax et le voisinage; *Mushamush*—vend de l'énergie en gros et en détail au comté de Lunenburg; *Sheet Harbour*—vend de l'énergie en gros au comté de Pictou, fournit aussi une pulperie à Sheet Harbour, vend au détail à Sheet Harbour, dans la vallée de la Musquodoboit et la vallée de la Stewiacke, et Truro; *Système Mersey*—fournit une pulperie et papeterie à Brooklyn, Co. Queens; le *Système Markland*—fournit Liverpool, la vallée de la Caledonia et les environs, y compris une scierie et une mine d'or; le *Système Tusket*—vend de l'énergie en gros dans Yarmouth et répond à la demande de Cosmos Imperial Mills, Ltd., de Yarmouth; le *Système Roseway*—vend son énergie en gros à Shelburne et en gros et en détail à la ville de Lockeport et les environs; le *Système Antigonish*—dessert la ville d'Antigonish et autres endroits du comté d'Antigonish.

L'installation totale, le 30 septembre 1933, donne 62,955 h.p., et il existe environ 257 milles de lignes de transmission principales et 161 lignes de distribution. La dépense au compte, capital, le 30 septembre 1933, était de \$13,902,334 et les réserves de \$1,391,775.

**Nouveau-Brunswick.**—La Commission de l'Energie électrique du Nouveau-Brunswick, incorporée par statut provincial, génère et distribue l'électricité dans le sud de la province. Elle opère une usine hydroélectrique de 11,000 h.p. à Musquash, douze milles à l'ouest de Saint John, et une usine à vapeur de 7,500 h.p. à Grand Lake, dans la région minière de Minto; des lignes de 66,000 volts relient les deux usines l'une avec l'autre et avec les deux cités de Saint John et Moncton. Une ligne de 33,000 volts livre l'énergie de l'usine de Grand Lake à Fredericton et Marysville.

L'énergie est vendue en bloc aux cités de Saint John, Moncton et Fredericton et à la ville de Sussex, ravitaillant 17,400 usagers dans ces différents endroits. L'énergie est aussi distribuée directement par la Commission aux villages et districts ruraux, servant directement 5,250 usagers; 235 milles de lignes à fort voltage et 695 milles de lignes de distribution sont en opération.

La Commission est à construire une ligne de 66,000 volts des usines de Grand Lake jusqu'à Miramichi et doit assumer les services de distribution dans les villes de Chatham et Newcastle le 3 décembre 1934.

Les usines de la Commission représentent un capital de \$6,285,000 et un revenu annuel de \$800,000.